

BILAN 2015 DES SOFICA

1. Bilan général des SOFICA agréées en 2014 : collecte 2014 et investissements 2015

Fin 2014, 12 SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget. L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 60,8 M€¹. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2015 à début 2016) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements de ces SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle s'élève ainsi à **54,7 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10 % de leur enveloppe en comptes rémunérés, destinés à financer leurs frais de gestion.

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **production : 76,5 % par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 86,3 % destinés à des œuvres cinématographiques et 13,7 % à des œuvres audiovisuelles ;
- **développement : 23,5 % sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 81,6 % destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 18,4 % au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA agréées en 2014 sont intervenues en 2015 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 45,9 M€** (36,1 M€ par contrat d'association à la production et 9,8 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 7,9 M€** (5,7 M€ par contrat d'association à la production et 2,2 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **147 œuvres** (147 en 2014), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 119 films, dont 112 fictions, 4 documentaires et 3 films d'animation, pour des montants respectifs de 34,9 M€, 360 k€ et 870 k€ (115 films dont 108 fictions, 4 documentaires et 3 films d'animation en 2014 ;
- 28 œuvres audiovisuelles, dont 9 fictions, 10 documentaires et 9 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 1,46 M€, 1,4 M€ et 2,88 M€ (32 œuvres dont 16 fictions, 6 documentaires et 10 œuvres d'animation en 2014).

Toutes les SOFICA sont tenues de consacrer au moins 50 % de leurs investissements au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

¹ En hausse par rapport à 2013, où 59,0 M€ avaient été collectés.

En 2014, les SOFICA s'étaient engagées à aller au-delà de cette proportion, avec un engagement moyen de 60 % d'investissements non adossés qu'elles ont respecté (60,7 % en 2015).

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. **La totalité des investissements non adossés (100 %) a été réalisée auprès de ces producteurs** (99,1 % en 2014).

Les SOFICA se sont engagées en faveur des premiers et deuxièmes films en consacrant **39,8 % de leurs investissements réalisés sous forme de contrats d'association à la production vers 56 premiers et deuxièmes films.**

Toujours afin d'orienter davantage leurs investissements vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrée à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 64,8 % des investissements totaux, soit 105 films.**

2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

Au sein des 300 films agréés en 2015 par le CNC, 112 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA (103 en 2014). Ces financements cumulés représentent 36,8 M€ (34 M€ en 2014), soit en moyenne 6,4 % du budget des films considérés (6,4 % pour la fiction, 14 % pour le documentaire et 2 % pour l'animation), contre 7,3 % en 2014 et 7,4 % en 2013. L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 329 k€ contre 330 k€ en 2014 (336 k€ pour la fiction, 172 k€ pour le documentaire et 60 k€ pour l'animation²).

Parmi les 112 films agréés en 2015 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 5 ne sont pas EOF³ (13 en 2014 et 4 en 2013), 43 sont des coproductions internationales et 46 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales. L'apport des SOFICA s'est avéré essentiel pour certains films au financement fragile. Les SOFICA financent 38 films bénéficiaires d'une avance sur recettes avant réalisation, pour un montant global de 8,64 M€. Parmi ces 38 films figurent 13 premiers films et 8 deuxièmes films. Enfin, 31 films n'ont pas été coproduits ou préachetés par une chaîne en clair.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont très présents dans la sélection du **Festival de Cannes 2016, avec sept films présentés**, dont trois films en **sélection officielle** (*Ma loute* de Bruno Dumont, *Mal de Pierres* de Nicole Garcia, *Rester Vertical* d'Alain Guiraudie), trois films dans la sélection **Un certain regard** (*La danseuse* de Stéphanie Di Giusto, *Red Turtle* de Michael Dudok de Wit et *Voir du pays* de Delphine et Muriel Coulin) ainsi qu'un film en **Séances spéciales** (*Chouf* de Karim Dridi). Ils sont aussi représentés dans les

² Non représentatif du montant moyen chaque année, car il s'agit d'un seul montant en 2015.

³ L'article 238 bis HF du Code général des impôts dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

sections parallèles, avec cinq films dans la sélection de la **Quinzaine des Réalisateurs** (*L'effet aquatique* de Solveig Anspach, *Mercenaire* de Sacha Wolff, *Divines* d'Houda Benyamina – récompensé de la Caméra d'Or, *La Pazza Gioia* de Paolo Virzi et *L'économie du couple* de Joachim Lafosse) et trois films dans celle de la **Semaine de la Critique** (*Apnée* de Jean-Christophe Meurisse, *Victoria* de Justine Triet et *Grave* de Julia Ducourneau).

Par ailleurs, pour la 41^{ème} cérémonie des César, un certain nombre de films primés ont bénéficié d'un ou plusieurs investissements SOFICA : *Trois souvenirs de ma jeunesse* d'Arnaud Desplechin, *La tête haute* d'Emmanuelle Bercot, *Valley of Love* de Guillaume Nicloux, *L'hermine* de Christian Vincent et *Marguerite* de Xavier Giannoli.

Les deux films français figurant dans le classement des 10 premiers succès en salle en 2015 ont bénéficié d'un investissement SOFICA : *Les profs 2* de Pierre-François Martin-Laval, *Les nouvelles aventures d'Aladin* d'Arthur Benzaquen.

3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

26 œuvres audiovisuelles de fiction, documentaires, d'animation et de captation de spectacle vivant en 2015 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA⁴. Ces financements cumulés représentent 5,3 M€ (6,4 M€ en 2014) et en moyenne 7 % du budget des œuvres audiovisuelles (5 % pour l'animation, 12 % pour le documentaire et 4,6 % pour la fiction), contre 6 % en 2014. L'investissement moyen est de 205 k€ (324 k€ pour l'animation, 134 k€ pour le documentaire et 152 k€ pour la fiction).

Parmi les 26 œuvres audiovisuelles agréées en 2015 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 14 œuvres sont des coproductions internationales.

La même exigence de qualité caractérise les choix d'investissement des SOFICA dans les œuvres audiovisuelles. Les SOFICA ont ainsi contribué au financement de séries à succès comme la troisième saison de la série *Hard* ou la nouvelle série d'Arte *Cannabis* présentée à Séries Mania cette année.

⁴ Œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable au titre des aides à la production et à la préparation